Pays de la Loire, Loire-Atlantique
Guérande
place Saint-Aubin

Vase d'autel n° 11

Références du dossier

Numéro de dossier : IM44008455
Date de l'enquête initiale : 1986
Date(s) de rédaction : 2007
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : vase d'autel

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Historique

Vase unique en porcelaine dure à décor moulé rapporté et décor doré à sujet végétal, produit vraisemblablement par une manufacture de Limoges autour de 1900.

Période(s) principale(s) : limite 19e siècle 20e siècle
Lieu d'exécution : Limousin, 87, Limoges (?)

Description

Large vase de plan ovale et de profil très évasé, dont la forme et le décor évoquent une fleur épanouie. À la base ont été rapportés deux rameaux d'oranger. La dorure en aplat ou au trait couvre une large part du vase de feuillages et de fleurs.

Eléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : céramique
Eléments structurels, forme, fonctionnement : pied, ovale

Matériaux : porcelaine dure moulé coulé, décor rapporté, glaçure, doré, bruni

Mesures :
h = 27 ; la = 36 ; pr = 14

Représentations :
ornementation ; ornement à forme végétale

Inscriptions & marques : marque (gravé, manuscrit)

Précisions et transcriptions :
Marque : Pe (majuscule et minuscule).

État de conservation

La dorure s'efface sur les côtés du vase.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'une association diocésaine

Illustrations

Vue générale.
Phot. Denis Pillet
IVR52_19864402154X

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Présentation du décor et du mobilier de la collégiale Saint-Aubin (IM44008649) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Guérande, place Saint-Aubin

Auteur(s) du dossier : Véronique Daboust
Copyright(s) : (c) Conseil général de Loire-Atlantique ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

Vue générale.

IVR52_19864402154X
Auteur de l'illustration : Denis Pillet
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation